



Louise Morissette
asstsas

Questions et réponses sur le bruit

Il passe rarement une semaine sans que nous recevions une demande d'information sur la réduction du bruit. Comme les mêmes problèmes reviennent souvent, voici quelques réponses à partir d'un cas vécu.



Résultats d'une recherche réalisée dans les services de garde par André L'Espérance, de Soft DB, et recommandations pour diminuer la réverbération dans les aires de jeu. Disponible au www.asstsas.qc.ca.

Chez Chouquette (nom fictif)

Ce service de garde accueille 70 enfants. Tous se plaignent du bruit dans la salle multifonctionnelle où plusieurs enfants et éducatrices se retrouvent à partir de 16 h 30 jusqu'à la fermeture. Les matériaux du local se composent ainsi : murs en gypse, sol recouvert de tuiles de vinyle, plafond suspendu, tables en mélamine et une chaise berçante en bois.

La direction veut bien faire quelque chose, mais le conseil d'administration demande d'abord des mesures de bruit pour s'assurer qu'il s'agit vraiment d'un problème.

Faut-il mesurer le niveau de bruit avant d'investir ?

En 2006, lors du projet de recherche¹, les niveaux de bruit moyens mesurés sur deux jours dans les aires de jeu se situaient à 74 db et les mesures de dosimétrie sur les éducatrices à 78,1 db. Même si on a pu mesurer 85 voire



Sous-pattes *Flexi-feutre* pour différents modèles de chaises (www.flexifeutre.com ; www.braultbouthillier.com).

Ce n'est donc pas le non-respect de la réglementation qui justifie d'agir, mais l'inconfort exprimé par le personnel.

100 db lors de certaines activités (jeux, repas, rangement de jouets), le niveau de bruit moyen ne dépasse pas les normes émises par la réglementation québécoise fixées à 90 db pour 8 heures par jour².

Ce n'est donc pas le non-respect de la réglementation qui justifie d'agir, mais l'inconfort exprimé par le personnel. Il est donc préférable d'investir l'argent pour corriger le problème plutôt que pour mesurer le bruit jugé trop élevé.



ÉQUIPEMENT

Le plafond suspendu est sûrement efficace ?

Faux. Chaque modèle de tuile acoustique possède un coefficient de réduction du bruit (CRB) qui correspond au degré d'absorption acoustique du matériau. Plus le CRB est élevé, plus la tuile est efficace pour absorber le bruit.

Les traitements acoustiques recommandés lors de la recherche précisaient des tuiles au plafond offrant un CRB d'au moins 0,8, soit 80 % d'absorption. Le service de garde doit donc identifier le modèle des tuiles en place et son CRB. Ces informations se trouvent dans le cahier de charge de la construction ou de la rénovation du bâtiment, ou sont disponibles chez le fabricant ou sur son site Internet.

Chez Choupette, il s'agit de tuiles acoustiques avec un CRB de 0,55. Il est donc possible de réduire davantage la réverbération dans le local et, par le fait même, le niveau de bruit en remplaçant les tuiles actuelles par un modèle plus performant (CRB de 0,9 ou 0,95). Le service de garde devra payer pour de nouvelles tuiles (3 \$ à 4 \$/pi²) et leur installation. Comme tout le système de suspension est déjà en place, le travail sera simple et moins coûteux.



Avertisseur *Trop de bruit* ou *Yaker Tracker* (www.braultbouthillier.com ; www.magie-mots.com).

Avant de procéder à l'achat de matériaux, nous vous invitons à vérifier leur efficacité en fonction de votre local. Sur notre site Internet, vous trouverez une grille de calcul simple qui permet d'estimer la réduction de bruit possible selon la dimension du local et la quantité et la qualité des matériaux à installer³.

Y a-t-il d'autres solutions pour améliorer la situation ?

Oui. Rendez-vous dans le local problématique et comptez le nombre d'enfants et d'éducatrices. Plus il y a de personnes, plus c'est bruyant ! Est-il possible de les répartir autrement ? Explorez d'autres options, par exemple diviser les enfants dans deux locaux ou modifier l'heure du regroupement (15 ou 30 minutes plus tard, il y aura moins d'enfants).

Prenez le temps de regarder et d'écouter ce qui se passe dans le local. Samuel et Félix s'amusent à un combat de dinosaures qui font du bruit en se frappant ; Emma et Olivier jouent sur la table avec des billes de bois, la base du jeu et les billes tapent sur la table ; dans l'autre coin, le bruit provient des blocs de bois qui se cognent et tombent par terre ; l'éducatrice ferme la porte d'armoire et un bruit d'impact survient ; deux parents s'exclament en voyant leur enfant pendant que 15 autres enfants parlent fort, rient ou pleurent.

Le niveau de bruit monte encore plus ! Voici quelques suggestions à retenir pour améliorer la situation :

❖ avec l'équipe d'éducatrices, identifiez les activités intéressantes sans être trop bruyantes et les jouets et jeux sources de bruit et d'excitation. L'éducatrice choisit la fréquence, la





ÉQUIPEMENT

durée et le moment d'utilisation d'un jeu ou du déroulement d'une activité. Elle peut donc établir qu'un jeu intéressant mais bruyant devienne une récompense une fois par mois ou une fois par jour ou par semaine en limitant la durée ;

❖ en grand groupe, privilégiez les jouets et jeux moins bruyants ;

❖ avant d'acheter un jouet, évaluez son niveau de bruit ;

❖ pour diminuer les bruits d'impact, installez un tapis de jeu au sol ou un couvre-tablette antidérapant et antichoc sur la table (magasins 1 \$, Canadian Tire) ;

❖ vérifiez les coussins en plastique ou en feutre à l'intérieur des portes d'armoires et remplacez-les au besoin (quincailleries) ;

❖ installez des sous-pattes efficaces (feutres, balles de tennis ou autres) aux chaises ;

❖ instaurez des activités de sensibilisation pour les enfants, par exemple un avertisseur de niveau de bruit ; cet outil fonctionne comme un feu de circulation : la lumière jaune clignote quand le bruit augmente et devient rouge s'il y a trop de bruit. D'autres moyens de faire participer les enfants ont déjà été présentés dans *Sans pépins*^{4,5}.

Instaurez des activités de sensibilisation pour les enfants, par exemple un avertisseur de niveau de bruit.

Passez à l'action !

Peu importe le local bruyant, la démarche demeure la même. D'abord, identifier le nombre de personnes et évaluer la présence de matériau absorbant dans le local. Ensuite, écouter et observer ce qui s'y passe afin d'identifier les sources de bruit. L'ajout de matériau absorbant, la diminution du nombre d'enfants dans le local et la réduction des bruits d'impact vous permettent de passer à l'action.

Cet article vous suggère plusieurs solutions. Vous en avez d'autres ? Faites-nous part de vos trucs ! ●

RÉFÉRENCES

1. ASSTSAS. « Réduire le bruit dans les services de garde : solutions acoustiques », *Sans pépins*, vol. 8, n° 2, juin 2006.
2. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, articles 130 à 141 (www.csst.qc.ca).
3. Disponible sur www.asstsas.qc.ca, onglet « Services de garde », numéro spécial « Réduction du bruit », cliquez sur « Grille de calcul ».
4. RENAUD, H. « Jouer à réduire le bruit », *Sans pépins*, vol. 7, n° 4, 2005, p. 5-6.
5. MORISSETTE, L. « Réduire le bruit et se mériter un prix », *Sans pépins*, vol. 8, n° 1, 2006, p. 1-3.

